

## Stop aux idées reçues sur l'âge de la retraite



Voilà des travaux éclairants à l'approche de l'élection présidentielle, alors que les candidats à la primaire de la droite proposent tous - mais avec des variantes - de relever l'âge légal de départ à la retraite. Dans une série d'études qui doivent être examinées ce mercredi, le Conseil d'orientation des retraites ne s'intéresse pas seulement aux effets budgétaires d'une telle mesure sur les comptes des différents régimes, il évalue aussi les impacts macroéconomiques à en attendre, ainsi que les coûts éventuels supplémentaires pour d'autres régimes sociaux (chômage, invalidité, etc.). Les résultats permettent d'aller à l'encontre de certaines idées reçues, chiffres à l'appui. Première idée reçue : l'augmentation de l'âge de la retraite conduirait mécaniquement à une hausse du chômage des jeunes. Ce n'est pas ce qui est constaté : une première étude estime que le relèvement du taux d'activité des 55-64 ans observé entre 2005 et 2015 n'aurait pas eu d'effet de substitution : il y aurait plutôt complémentarité entre emploi des seniors et insertion des jeunes actifs sur le marché du travail. Le Trésor a de son côté cherché à mesurer les impacts à attendre d'une nouvelle hausse de l'âge légal de départ à la retraite. Il en arrive à la conclusion que cela jouerait à la hausse sur le taux de chômage, mais seulement à court terme. A plus long terme, l'effet serait largement positif sur la croissance (+1,4 point de PIB pour un passage à 64 ans) et les créations d'emplois. Et il n'y a pas photo avec les autres leviers à disposition : la hausse des cotisations aurait, en particulier, des effets récessifs. L'idée reçue selon laquelle une mesure réduisant fortement les dépenses publiques aurait forcément un impact négatif sur la croissance et les créations d'emplois est donc là aussi battue en brèche. La question du rythme de hausse de l'âge légal est en revanche posée : plus le relèvement est rapide, plus le risque d'une

hausse temporaire et forte du chômage s'accroît, prévient le Trésor.

Dernière idée reçue démentie : les économies réalisées par les régimes de retraite avec la hausse de l'âge légal seraient largement compensées par l'augmentation des autres dépenses sociales : RSA, invalidité, allocations chômage, etc. Ces vases communicants sont réels, il ne faut pas le nier, et sont précisément chiffrés dans une étude inédite du ministère du Travail, cette fois. Elle montre en particulier que les prestations versées au titre de l'invalidité ont bondi d'environ 30 % en raison de la réforme de 2010. Mais, au final, ces surcoûts (environ 2 milliards, hors Unédic), restent sans commune mesure avec les économies des régimes de retraite (14 milliards) générées par le passage de l'âge légal de 60 à 62 ans.

[@e\\_lefevre](#)